

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 15
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 4 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2019
PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, Mme GOUILLLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard.

Affiché le : 08/11/2019

ABSENTS : M. AUROY Olivier, M. MERILLOU Stéphane, Mme SAZERAT Sandrine (Pouvoir à Mme GOUILLLOU Agnès), M. SCHOENDORFF Frédéric (Pouvoir à Mme LALEU Marie-Laure), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. NOUHAUD Jean-Louis).

Secrétaire de séance : Mme DOUDARD Christian

2. MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

1°) Avancement de grade : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal : afin qu'un agent puisse bénéficier d'un avancement de grade, il y a lieu de modifier la grille des emplois comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Suppression du poste n°33 d'adjoint technique
- Création du poste n°33 d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

2°) Création de postes permanents : afin de pallier à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis notamment au restaurant scolaire et pour assurer le bon fonctionnement du service entretien, il convient de créer 2 postes permanents d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Création du poste n°46 d'adjoint technique à temps non complet (soit 28h/35h) à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Création du poste n°47, d'adjoint technique à temps non complet (soit 28h/35h) à compter du 1^{er} janvier 2020.

3°) Création d'un poste non permanent : afin d'assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque, il convient de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet ou à temps non complet, en fonction des besoins de service :

- Création du poste n°48NT : « Adjoint du patrimoine – accroissement temporaire d'activité » à temps complet ou à temps non complet, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **de valider la modification de la grille des emplois ;**
- **de supprimer un poste d'adjoint technique à temps plein et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein au 1^{er} janvier 2020 ;**
- **de créer 2 postes d'adjoint technique à temps non complet (28h/35h) au 1^{er} janvier 2020 ;**
- **de créer un poste d'adjoint du patrimoine contractuel au 1^{er} janvier 2020 ;**
- **d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget ;**
- **de donner au Maire, toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées ;**
- **d'approuver la grille des emplois au 1^{er} janvier 2020.**

VOTE 19	POUR 19	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD